

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Riche d'homologation N°
Voiture de tourisme	PONTIAC	Firebird Formula modèle 2FU87 (à partir au No du châssis 2U87Z8.....)	CH - 0625 06
Constructeur	PONTIAC MOTOR DIVISION, G.M.C., Pontiac, Michigan (USA)		valable jusqu'au 31.12.1978
Identification	sur la plaquette du constructeur = "Formula 2FU87" et "CH 0625 06" devant le No du châssis = "2U87Z.."		bruit
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile		
N° du châssis	à gauche, derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"66" à droite, à l'avant, sur la culasse (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	USA-Cars E. MICHAUD, Florastrasse 18, 8953 Dietikon		
Véhicule homologué	2U87ZEN137527	Signes fixes dans code du type	2U87Z.. / 2FU87
Chassis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique, assistance hydraulique		
Transmission	automatique		
Nombre de vitesses	3	Entrainement	AR
Frein de service	hydraulique 2-circuits, AV=disques/AR=exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues		
Frein auxiliaire	AR= limiteur, AV= soupape de dosage mécanique, à expansion interne, sur les roues AR		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire pédale		
Ralentisseur			
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée		
Moteur			
Marque	PONTIAC	Type	V8-400 4cyl(2)
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Réfrigidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	104,68	Cours	95,25
Cylindrée	6555	CV-impôt	33,38
Puissance en CV	180 SAE-net	à /min	3600
Bruit	74	dB/A	à /min 3600
Silencieux	1= 510x250x110 mm		
Mesure des gaz	ECE-15; 0,15 % à 690 t/min *)		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		
Carrosserie			
	limousine (Coupé)		
Nombre de portes	2	Indic. vit	km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Rétroviseur	intérieur+gauche
Câble	Attelage		
Antivol	verrouillage de la direction + de la boîte c.v.		
Nombre de places	4	av 2	centre ar 2
Dimensions			
Longueur	int. 4999	ext. 1854	Empattements 2746
Largeur	1854		
Hauteur	1320		
Porte à faux	lat. 1087	Voie av 1557	ar 1534
	av 1087	Voie ar	
	ar 1166	Braquage	g 11900 d 11900
Distance volant - vers l'avant du véhicule			
Poids			
	avant 1000	arrière 750	total 1750
Poids à vide	90	190	280
Charge utile	1090	940	2030
Poids total	2085		
Garantie fabr.	2085		
Dimens. pneus	GR 70 - 15 - / 2,0	GR 70 - 15 - / 2,1	(Variantes +)
Ply / bar	1360	1415	voir remarques)
Charge pour V max	min 200	min 200	
Jantes: 15 x 7 JJ sur demande en alliage léger			
Garantie poids remorquable avec frein			1650
Garantie poids remorquable sans frein			455
Garantie poids de l'ensemble			1650
Poids remorquable testé			200
Vitesse maximale selon le constructeur			200 km/h
Vitesse maximale testée			200 km/h
charge garantie sur le toit 90 kg			

§) Equipement

Feux de route 1/ SEALED BEAM 2A + 1A SAE H., DOT

Feux de croisement 2/ SEALED BEAM 2A SAE H., DOT extérieurs

Feux de position A (E)

Feux rouges SAE(6)A(2)IR(2)S(3)T 74 GUIDE 2F

Feux stop id.

Clignoteurs av 1 (E) AV/lat.=GUIDE 22 SAEPIA7Q, voir feux rouges

Catadioptrés av | AV+AR ar SAE A-68 ou 77DOT

Feux de gabarit av | | ar oui

Feux complément. _____

Eclairage plaque 2/ séparés

Essue-glace 2/ balais avec/sans lave-glace

Avertisseurs DELCO REEY A + F
ou d'autres modèles homologués

Indications pour la permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque et type P O N T I A C Firebird Formula

Homologation _____

N° CH 0625 06

Carrosserie limousine

Places total 4 avant 2

Poids à vide 1750 Carburant B

Charge utile --- CV-impôt 33,38

Poids total 2085 Cylindrée 6555

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : une marque d'homologation n'est pas exigée (LFEM No 39 266).
- +) Variante de pneus : FR 78 - 15 AV 1270 (2,0) AR 1315 (2,1) V-max. varie selon la marque, minimum 200 km/h
 205 HR 15 1210 (2,0) 1100 (1,8) 210 km/h
 225/70 HR 15 1230 (2,0) 1120 (1,8) 210 km/h
 P225/70 R 15 1180 (2,0) 1180 (2,0) 200 km/h

- §) Modifications par l'importateur:
- les clignoteurs AV latéraux doivent être synchronisés;
 - les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont débranchés et remplacés par des feux homologués (E);
 - les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires;
 - les feux rouges/stop/clignoteurs AR sont équipés d'ampoules de 18/5 watts;
 un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine;
 - la sortie de l'échappement de droite doit être dirigée droit vers l'arrière.

⚡ A noter dans le permis de circulation:
 102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.